



POST Technologies
Département Développement et Vente en
Gros de Produits

L-2999 Luxembourg

Bertrange, le 14 août 2014

Par mail : regulatory-telecoms@post.lu

Objet: Consultation publique du 1^{er} juillet 2014 au 15 juillet 2014 relative à l'offre de référence RIO (Reference Interconnect Offer) modifiée.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation sous objet, nous vous informons que nous nous rallions à la prise de position qui vous sera transmise par l'Association des Opérateurs Alternatifs (OPAL).

Nous souhaitons cependant compléter l'avis de l'OPAL sur la question de la suppression de certains profils sur des demi-circuits par les remarques qui vont suivre. Il est à déplorer l'absence de communication sur les délais de mise en œuvre des mesures de suppression des profils projetés. En effet, il est primordial que toute suppression d'une mesure technique soit strictement encadrée en terme de délai raisonnable (de plusieurs mois) pour permettre à l'opérateur de prendre les dispositions techniques et commerciales adéquates.

Nous sollicitons dès à présent, communication de POST d'un calendrier (intégrant des mesures raisonnables) de mise en œuvre de la suppression des profils tant pour les commandes à venir, que pour d'éventuelles migrations d'anciens profils vers d'autres profils.

En attendant une vue plus claire et une information complète, nous nous opposons formellement à toute migration automatique, respectivement à toute entrée en vigueur des suppressions envisagées.



Des délais devront enfin être discutés et concertés entre POST et TANGO et une période de transition devra être arrêtée d'un commun accord avec TANGO et les autres opérateurs. Sans cela, POST devra continuer à assurer les profils jusqu'alors servis suivant RIO aux conditions actuelles.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in purple ink, appearing to be "Jean-François Willame".

Pour Jean-François WILLAME emp.

Myriam BRUNEL

Directeur Legal et Régulateur

Copie de la présente est également adressée à l'ILR : telecom@ilr.lu



Association sans but lucratif
Membre de la clc
7, rue Alcide de Gasperi
B.p. 482

L-2014 Luxembourg
Tél. +352 43 94 44 1
Fax +352 43 94 50
Mail claire.bizjak@clc.lu

*Institut Luxembourgeois de Régulation
Service communications électroniques
L-2922 Luxembourg*

*POST Technologies
Département développement et
Vente en Gros de Produits
L-2999 Luxembourg*

Luxembourg, le 14 août 2014

Concerne : Consultation publique relative à l'offre de référence RIO lancée au 1^{er} juillet 2014

Mesdames, Messieurs,

Nous nous référons à la consultation publique relative à l'offre de référence RIO lancée par l'EPT au 1^{er} juillet 2014.

En premier lieu, nous tenons à soulever que le cadre réglementaire encadrant cette consultation ne semble être clairement défini. En effet, bien que les modalités d'une nouvelle procédure de consultation, décrite par l'ILR dans sa publication du 3 janvier 2014, ne soit pas encore – selon nos informations - formellement d'application, l'ILR aurait incité l'EPT à suivre cette nouvelle procédure, suivant règlements 14/170 (marché 2) et 14/171 (marché 3) du 6 janvier 2014.

Considérant les changements procéduraux ou encore de contrôle des coûts à l'horizon, l'OPAL s'interroge sur la pertinence de la consultation actuelle (hormis sur les modifications mineurs proposées). Selon notre compréhension, l'offre de référence RIO, devra très probablement être remise en consultation dès que les plafonds tarifaires seront fixés par l'ILR.

Comme il n'est actuellement pas clair qui est chargé de lancer des consultations ou encore qui approuvera les offres, l'OPAL a estimé opportun d'adresser la présente aussi bien à l'EPT que l'ILR.



Association sans but lucratif
Membre de la clc
7, rue Alcide de Gasperi
B.p. 482

L-2014 Luxembourg
Tél. +352 43 94 44 1
Fax +352 43 94 50
Mail claude.bizjak@clc.lu

Concernant les changements proposés :

- Suppression des demi-circuits

L'OPAL se demande quel produit d'accès sera dorénavant proposé aux opérateurs alternatifs ? L'OPAL estime que ces alternatives devraient faire partie intégrante de l'offre RIO. En effet, ces éléments sont essentiels pour vérifier la reproductibilité économique des offres des opérateurs alternatifs. En conséquence l'OPAL demande à EPT de compléter la proposition actuelle avec les produits pouvant substituer les accès qui ne seront plus proposés dans le futur.

- Tarifs

L'OPAL s'abstiendra ici de réitérer ses revendications tarifaires de longue date. Les tarifs proposés sont les mêmes depuis plusieurs années et l'OPAL s'interroge fortement sur la pertinence des prix inchangés : il semble donc que l'EPT n'ait aucun changement de ses coûts propres depuis plusieurs années. Considérant les changements des habitudes des consommateurs, de l'évolution technologique ou encore de la restructuration du groupe POST, cette léthargie des coûts nous semble très étonnante.

Considérant quelque peu le flou actuel, nous demandons cependant aussi bien à l'EPT qu'à l'ILR de nous informer sur quelle base les tarifs proposés seront validés in fine.

En dernier lieu se pose la question de la rétroactivité des tarifs. Si nous nous trouvons dans le cadre de l'analyse de marché 03/07, nous estimons que la fixation future des plafonds tarifaires devrait s'appliquer rétroactivement sur le RIO actuellement en discussion.

En espérant que vous accueillerez favorablement nos commentaires, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Claude Bizjak
Secrétaire général